



CONSEQUENCE DE LA  
PROPOSITION N° 08 DU SDCI.

APPLICATION AU 1 JANVIER  
2017



# *LE BULLETIN MUNICIPAL* *LE CIDÈNOIS*

L  
E  
  
C  
I  
D  
È  
N  
O  
I  
S  
  
N°  
0  
1



LE BOURG DE PETIT- BERSAC ( Prise de vue du grenier de la mairie )

AVRIL 2016

*Baisse des taux d'imposition 2016*

*- 4 % sur les trois taxes (voir budget)*





**LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE**

**MAIRIE DE PETIT- BERSAC 24 323**

**SECRETAIRE : Amandine SIMONNET- LAPRADE**

**Tél : 05 53 90 08 61 Fax : 05 53 90 78 33**

**MAIRE : J.L. DUPRAT Port : 06 48 18 16 10**

**1° ADJOINTE : M.C. ANDRIEUX Port : 06 60 47 05 96**

**2° ADJOINTE : M. ANDRIEUX Port : 06 32 05 31 79**

**HORAIRES D' OUVERTURE**

**Lundi, Mercredi : 8 h 30 / 12 h**

**Jeudi : 8 h / 12 h . Vendredi : 9h / 12 h**

**Email : [mairie-de-petit-bersac@ wanadoo.fr](mailto:mairie-de-petit-bersac@wanadoo.fr)**

***SOMMAIRE DU CIDENOIS***

| <b>CODE</b> | <b>TITRES</b>                                            | <b>PAGES</b> |
|-------------|----------------------------------------------------------|--------------|
| 16- 01      | LE MOT DU MAIRE -----                                    | 01 à 02      |
| 16- 02      | LA PAROLE AUX ADJOINTES ET AUX CONSEILLER(E)S-----       | XXXXXXXXXX   |
| 16- 03      | LES COMPTES-RENDUS DE REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL----- | 03 à 04      |
| 16- 04      | LES FINANCES COMMUNALES-----                             | 05 à 19      |
| 16- 05      | LA VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE-----               | XXXXXXXXXX   |
| 16- 06      | TRAVAUX NOUVEAUX ET D' ENTRETIEN-----                    | XXXXXXXXXX   |
| 16- 07      | LES EVENEMENTS-----                                      | 20 à 28      |
| 16- 08      | EN SAVOIR PLUS – INFORMATIONS-----                       | 29 à 31      |
| 16- 09      | LES AMIS DU MUSEE ET DU PATRIMOINE-----                  | 32 à 33      |
| 16- 10      | LA LIGNE BERSACOISE-----                                 | XXXXXXXXXXXX |
| 16- 11      | SOCIETE COMMUNALE DE LA CHASSE-----                      | 34 à 35      |
| 16- 12      | FOOTBALL PETIT-BERSAC/BOURG DU BOST-----                 | 36           |
| 16- 13      | L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE BERSACOISE-----                | XXXXXXXXXXXX |
| 16- 14      | MARIAGES – NAISSANCES- DECES- RESULTATS EXAMENS-----     | XXXXXXXXXXXX |

## SOMMAIRE DU CIDENOIS

| CODE   | TITRES                                                            | PAGES        |
|--------|-------------------------------------------------------------------|--------------|
| 16- 15 | SYNDICAT MIXTE DE COLLECTES DES ORDURES MENAGERES-----            | XXXXXXXXXXXX |
| 16- 16 | Le Syndicat d'alimentation en eau potable du bois de la Cote----- | XXXXXXXXXXXX |
| 16- 17 | SYNDICAT DE RIVIERES DU BASSIN DE LA DRONNE-----                  | XXXXXXXXXXXX |
| 16- 18 | COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RIBERACOIS-----                       | XXXXXXXXXXXX |
| 16- 19 | REMUE – MENINGES-----                                             | 37 à 40      |
| 16- 20 | DIVERS-----                                                       | 41           |

Responsable de la rédaction et des contenus : Jean- Louis Duprat.

Responsables de la diffusion dans la commune : Michèle Andrieux, Josette Perrier-Replein.

*Chers Bersacoises et Bersacois,*

*Le bulletin a un peu de retard. Il était presque fini, enregistré sur une clé USB. Une fausse manipulation et tout le travail s'est envolé. La récupération était impossible. Les brouillons déchirés !!*

*Après quelques instants de découragement, par devoir de vous informer, nous reprenons le travail, et nous le finirons avec 5 jours de plus que le délai prévu.*

*Bonne lecture à vous.*

*« La rétention de l'information est une forme de constipation du savoir »*

Je souhaite vous informer sur deux sujets :

**La réforme territoriale : Conséquences pour la C.C.P.R.**

**Perspectives communales : Nos objectifs, notre vision pour la commune.**

La C.C.P.R. ( Communauté de Communes Pays Ribéracois) est née de la proposition du Préfet, en 2012, de son S.D.C.I. ( Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ). Résultat de la fusion de quatre communautés de communes . 46 communes adhérentes, 19 827 habitants. La création définitive de ce territoire est actée par arrêté du préfet au 1 janvier 2014. En avril, la gouvernance est installée, le Président est élu : Didier BAZINET. Suivra l'élection de 15 vices- présidents et de 10 membres du bureau. Le Conseil Communautaire se compose de 62 conseillers.

2014, 2015 verront l'harmonisation des statuts, la définition des compétences, la validation de l'intérêt communautaire qui permettra de fixer les limites d'application de chacune des compétences. L'installation de la C.L.E.C.T. ( Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), le chiffrage des attributions de compensation. Un très long et difficile travail, des attermolements, des discussions serrées, âpres et le tout validé par des compromis très tendus. Voilà où nous en sommes à la fin de cette année 2015 et nous pouvions espérer asseoir notre C.C.P.R. dans la durée.

Mais , entre temps, la loi NOTR(e) ( Nouvelle Organisation du Territoire de la République) voit le jour, le 8 août 2015. Au cœur de cette réforme, la relance des S.D.C.I. De nouvelles fusions, extensions, créations de communautés de communes. Monsieur le préfet nous propose son nouveau S.D.C.I. La C.C .P.R. est pressentie pour fusionner avec la communauté de communes du Pays de Saint Aulaye ( C.C.P.S.A.), 10 communes , 6500 habitants. En octobre, le préfet consulte l'avis de la CCPR et de ses communes membres : REJET DE LA PROPOSITION. Cet avis a été transmis en préfecture avant le 31/12/2015. En mars 2016, le 18, le préfet convoque la SDCl. Malgré l'avis contraire des élus, leur départ de la réunion, Monsieur le préfet maintient sa position. Il faudra attendre jusqu'au 15 juin 2016, pour l'arrêté de périmètre. En Août, nouvelle consultation de la C.C.P.R. et des Conseils des communes membres. Si pas d'accord, ce qui semble évident, avant la fin décembre, Monsieur le préfet pourra appliquer la procédure « PASSER OUTRE », la petite sœur du 49-3. Le préfet prendra alors un arrêté de Périmètre et le 1 Janvier 2017 cet arrêté entrera en vigueur. Le nouveau territoire sera composé de 56 communes et près de 27 000 habitants.

Remarques et conséquences possibles ou avérées.

Le seuil démographique, par la loi, est de 15 000 habitants . Alors pourquoi fusionner ?

Des communautés de communes de moins de 15 000 habitants ne fusionnent pas . Pourquoi ?

La communauté de communes de Montagne-Montravel et Gurson « avale » la communauté de communes de Castillon – Pujols. Pas de fusion ?

Où est la cohérence territoriale ? Où se trouve la logique de fusion ? Se résume-t-elle à la seule ambition de réduire le nombre de communautés de communes, pour après aller plus loin

Par la suite ? OUI à l'évidence.

La fusion exige :

Une nouvelle gouvernance, pour 2017. Donc de nouvelles élections. Un nombre de conseillers plus conséquent ( facile pour travailler !)

Remise à plat des statuts, des compétences, de l'intérêt communautaire, de la CLECT, des attributions de compensation, de la fiscalité, des budgets.

Tout ceci repoussera la vraie activité du nouveau territoire en milieu de l'année 2018, au mieux.

Attention aux « mauvaises nouvelles » possibles, probables ( voir les régions !!!! )

Nos projets sont arrêtés . Peut-on se le permettre ? Est-ce qu' on va nous attendre ?

Je vais clore le sujet. Il y aurait beaucoup à dire encore. Je vous ai donné mon sentiment. Il alimente mes craintes pour notre monde rural, pour notre commune, pour les administrés qui devront, encore et encore mettre la main à la poche, pour, au mieux, rien de plus. Et puis, je peux me tromper. Et puis, entre, il y a 2017 !

## Notre commune :

Le compte administratif de l'exercice 2015 ( voir rubrique « Les finances communales ») montre une situation financière convenable de la commune. Résultat d'une gestion contrôlée des dépenses de fonctionnement et d'une estimation au plus juste des recettes. L'investissement a été modéré, sur l'année : 48 000 €. Ce qui permet d'enregistrer un petit déficit de la section, facilement comblé par l'excédent de la section de fonctionnement.

La réforme territoriale, faite au pas de charge, nous incite à penser que nous nous dirigeons vers des regroupements de communes (voulus ou forcés) . Les incitations financières de l'état sont des carottes qui ne trompent pas. Là aussi, faut-il se demander, pourquoi se regrouper, avec qui ? La mode des « communes nouvelles » .

Devant ces incertitudes et la conviction que nous, les élus, nous n'aurons plus la maîtrise des choix, je suis amené à revoir la gestion de la commune. Poursuivre, voir accentuer les investissements pour améliorer et pérenniser les commerces existants. Rendre la commune plus attractive. Mais aussi, faire profiter les habitants de Petit- Bersac de la relative bonne santé des finances, avant peut-être, de devoir partager avec d'autres communes. Et , vraisemblablement, participer à amortir le choc des augmentations du Département ( + 4,%) et celles du futur territoire. Le Conseil Municipal, lors de la dernière séance, pour le vote des taux des impositions, s'est prononcé pour une nouvelle baisse des 3 taxes. Elle sera de 4%. Si nous parvenons à tenir notre engagement de réduire les dépenses de fonctionnement ( - 6 à - 7 %), en 2016, le Conseil Municipal envisagera une baisse des taux en 2017.

# COMPTES – RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL 16- 03

Rappel : Les comptes-rendus des délibérations du Conseil Municipal peuvent être vus, dans leurs intégralités, à la mairie. Ici, seules les délibérations jugées les plus importantes paraissent.

## REUNION DU 4 DECEMBRE 2015 :

Délibération N° 2 : Rapport d'évaluation de la C.L.E.C.T. ( Commission d' Evaluation des Charges Transférées)

Mise en place le 15 avril 2014. S'est réunie le 10 novembre 2015. Pour Petit- Bersac, la seule charge transférée est la voirie. Les travaux effectués par les services voirie de la CCPR, sur la commune sont estimés à 781 €. En conséquence, l'attribution de compensation versée par la CCPR sera diminuée de cette somme. **UNANIMITE.**

Délibération N°3 : Proposition N° 08 du S.D.C.I. du Préfet.

Cette proposition du Préfet, suite à son S.D.C.I., concerne la fusion de la communauté de communes Pays Ribéracois ( CCPR) avec la communauté de communes Pays de Saint Aulaye ( CCPSA). Un bloc de 56 communes pour une population de 27 000 habitants. Le Conseil Municipal doit délibérer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL REJETTE LA PROPOSITION N° 08, puisque le préfet n'a pas tenu compte de la motion de la CCPR. **UNANIMITE.**

Délibération N° 04 : Achat du terrain cadastré : AA 37.

La parcelle appartient à la famille WRIGHT depuis 2008/9. La commune est intéressée et propose son achat au prix de 7 € / m<sup>2</sup>. La superficie étant de 2299 m<sup>2</sup> le coût d'acquisition sera de :

2299 X 7 = 16 093 €. Le Conseil Municipal autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour cette acquisition auprès du notaire d' Aubeterre, maître DESAUTEL. **UNANIMITE.**

Délibération N° 05 : Création d'un emploi. Modification des effectifs :

Le départ à la retraite de Francis Dumas impose son remplacement. La procédure règlementaire :

Création et vacance d'emploi : Il faut donc supprimer le poste de Francis et créer un nouveau poste correspondant à la catégorie du nouvel agent. **UNANIMITE.**

## REUNION EXTRAORDINAIRE DU 08 JANVIER 2016 :

Délibération N° 02 : Loyer du « VIN DOUX »

Proposition : Laisser le loyer à 400 € jusqu'à nouvelle délibération d'ajustement. **UNANIMITE.**

## REUNION DU 19 FEVRIER 2016 :

**Délibération N° 03 : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

La loi du 31 mars 2015 stipule l'automaticité des indemnités de fonction du maire au pourcentage maximal de l'indice de référence 1015. Le conseil municipal ne peut pas réduire cette indemnité. Par contre les indemnités des adjoints sont à revoter, sans toutefois que le total des indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale d'indemnisation. Le Conseil municipal accepte la demande des 2 adjointes : Ne pas vouloir d'augmentation. Donc maintien au taux voté en 2014. **UNANIMITE.**

**Délibération N° 04 : Don fait à la commune au profit des 5 associations de Petit- Bersac :**

Monsieur et madame CAVALERIE (La Garde), très reconnaissants du geste fait par la commune pour les fêtes de fin d'année font un don, au profit des associations, d'un montant de 100 € à répartir équitablement. Michèle ANDRIEUX et Josette PERRIER-REPLEIN, membres d'un bureau d'associations, ne participent pas au vote. **MAJORITE.**

**Délibération N° 05 : ATTRIBUTION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :**

2 candidatures : Jean – François COURRET et Christophe MENESPLIER. Le maire avait précisé tout en consultant son conseil qu'il assumerait seul, la décision du candidat retenu auprès des administrés. Le choix du maire s'est vu simplifié par le désistement de Christophe, compte tenu de ses engagements pris pendant la durée légale de la consultation. Jean- François COURRET est donc retenu. **UNANIMITE.**

**Délibération N° 06 : LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS :**

Du début mars à la fin juin, de 9 h à 17h, location à Madame LUTTON, pour des cours d'espagnol à un groupe de 8 à 10 personnes. Loyer mensuel : 25 €. **UNANIMITE.**

**FIN DES COMPTES-RENDUS**



## LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 : BUDGET COMMUNE.

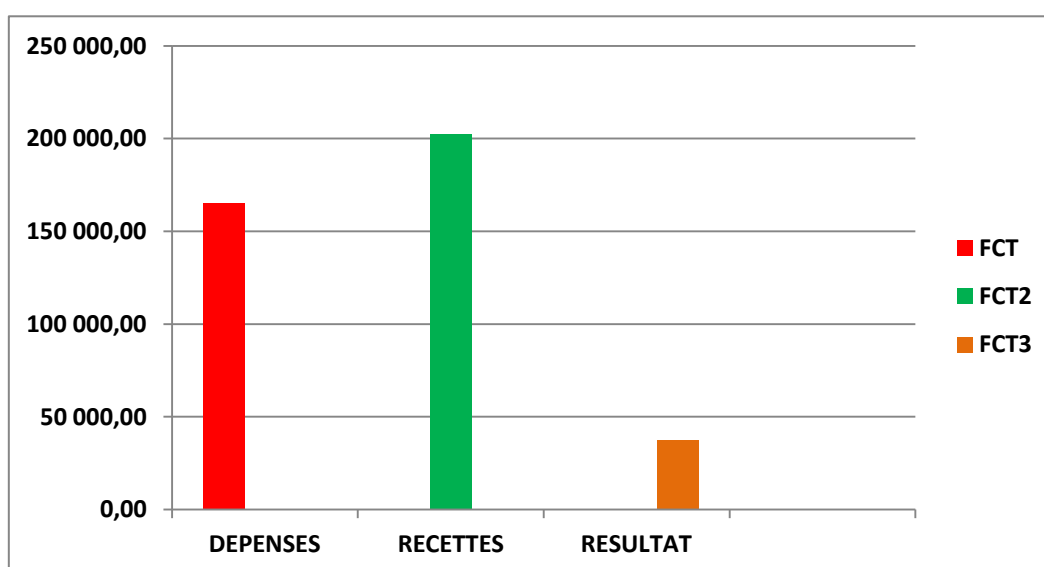
Rappel : Le compte administratif retrace les recettes et les dépenses de l'exercice 2015, tient compte des résultats reportés de l'année antérieure ( n-1) = 2014 et arrête les restes à réaliser 2015 à reporter sur 2016.

### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : [ FCT ] en Euros

#### 1.1. REALISATIONS DE L'EXERCICE 2015 [ Mandats et titres ]

Mandat = Dépense

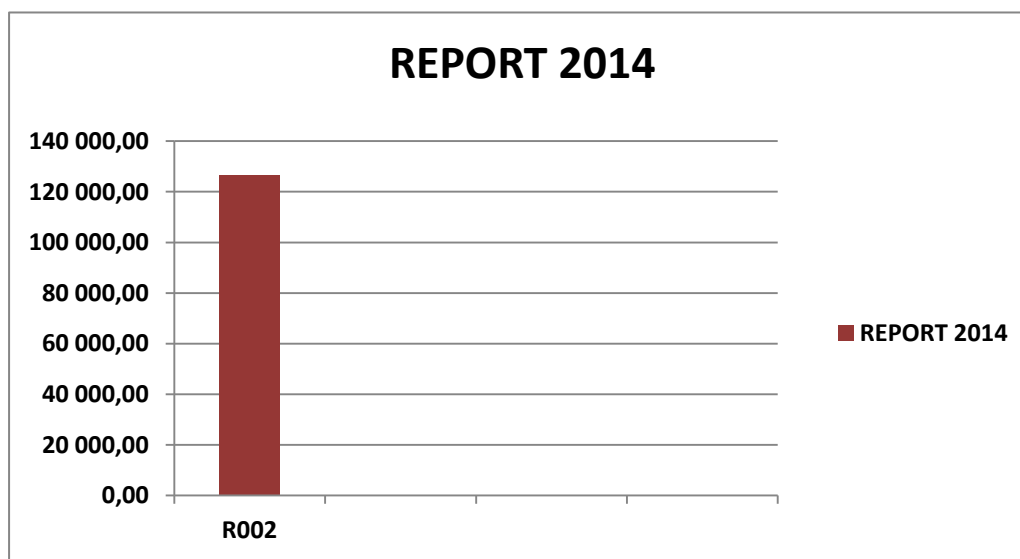
Titre = Recette



GRAPHIQUE N° 01 : Dépenses , recettes, résultat section FCT

$$\text{Résultat} = 202\,594,53 - 165\,199,53 = 37\,395\,00$$

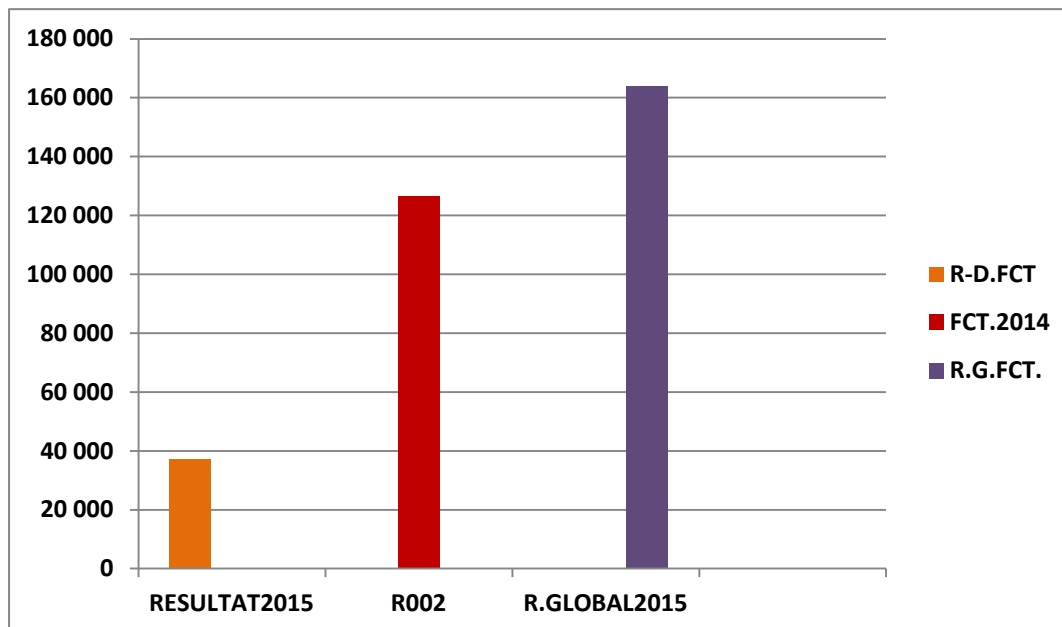
#### 1.2. LES REPORTS DE L'EXERCICE 2014 [ D ou R 002 ]



GRAPHIQUE N° 02 : Le seul report 2014 est un EXCEDENT ( Recettes)

F  
O  
N  
C  
T  
I  
O  
N  
N  
E  
M  
E  
N  
T

## 1.3 LE RESULTAT GLOBAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT.

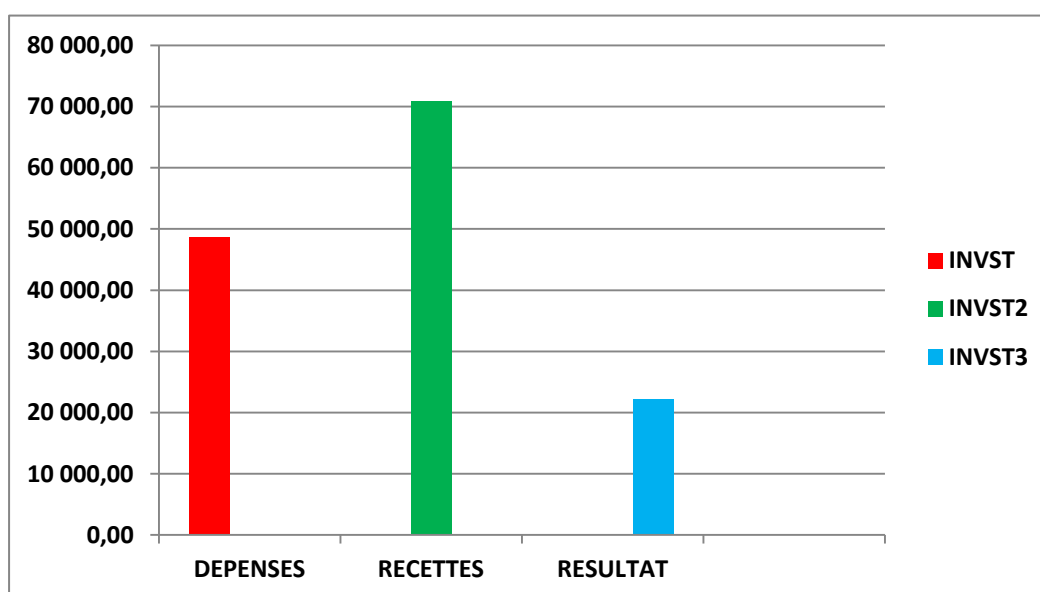


F  
C  
T

GRAPHIQUE N° 03 : RESULTAT GLOBAL = 37 395 + 126 588,96 = 163 983,96 €

## 2. SECTION D' INVESTISSEMENT : [ INVST ] en Euros.

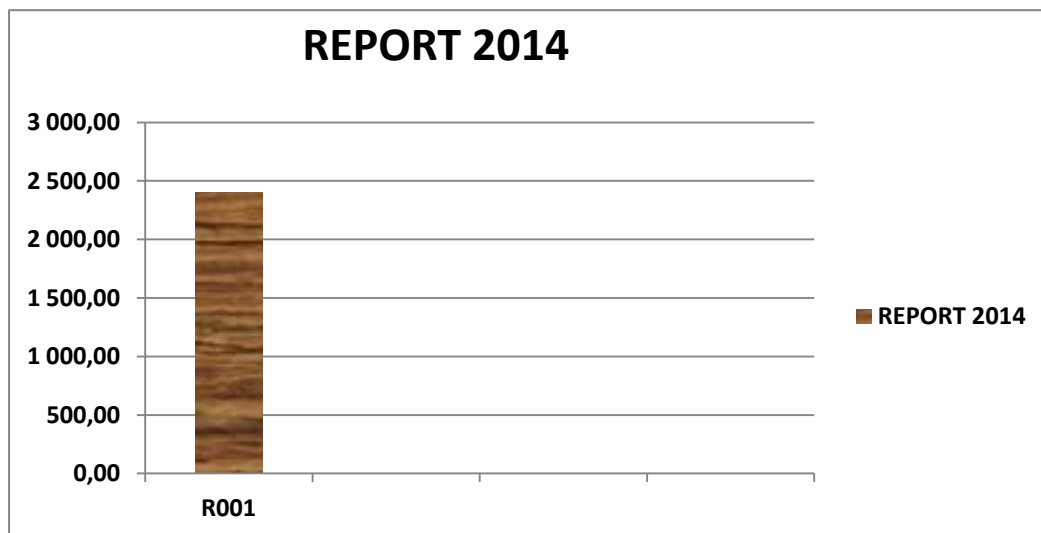
### 2.1 REALISATIONS DE L'EXERCICE 2015 [ mandats et titres ].



I  
N  
V  
E  
S  
T  
I  
S  
S  
E  
M  
E  
N  
T

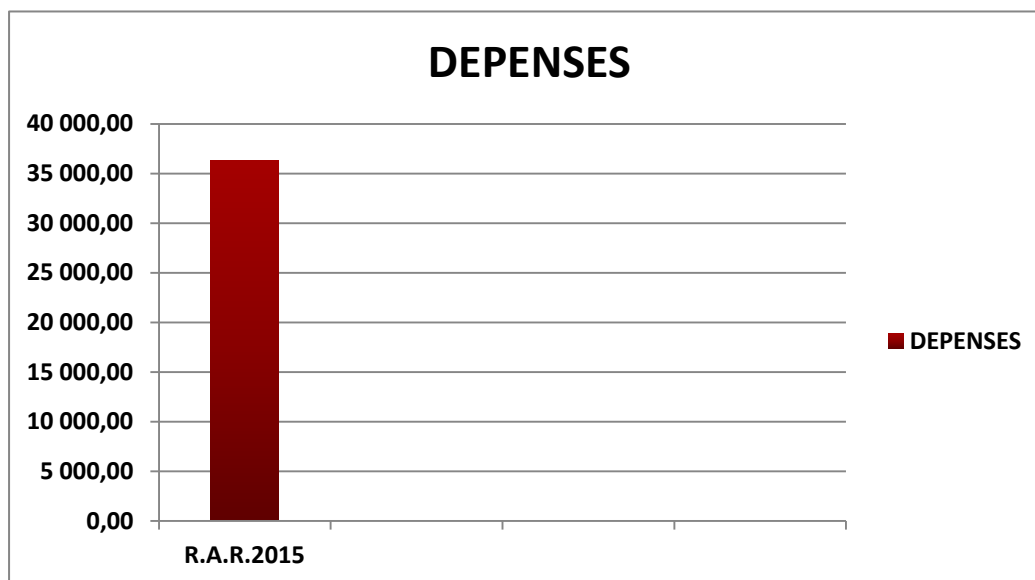
GRAPHIQUE N° 04 : RESULTAT = 70 764,59 – 48 590,01 = 22 174,58 €

## 2.2. LES REPORTS DE L'EXERCICE 2014 . [ D ou R 001 ]



GRAPHIQUE N° 05 : Le seul report est un EXCEDENT ( Recettes)

## 2.3. LES RESTES A REALISER 2015 A REPORTER SUR 2016

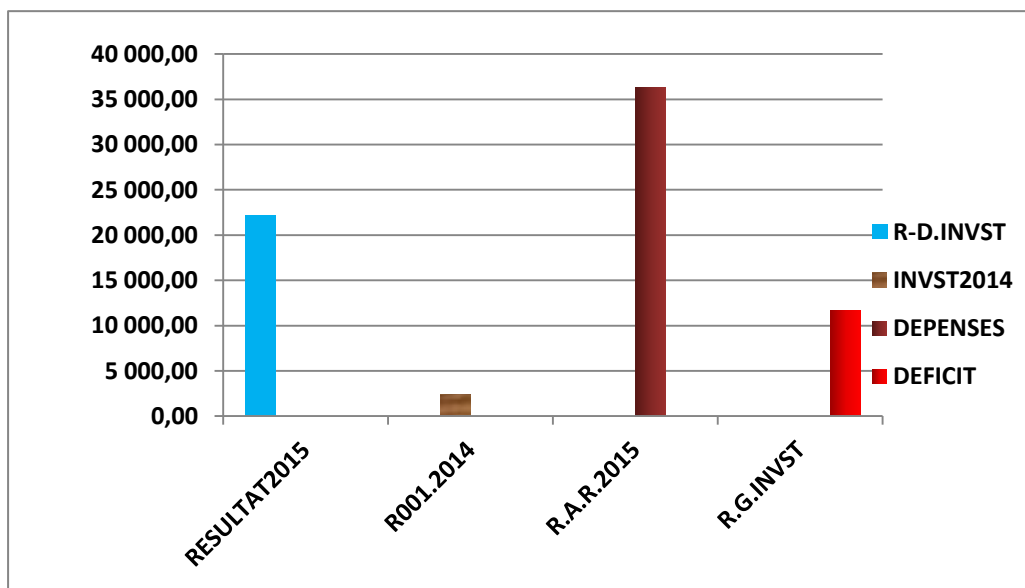


GRAPHIQUE N° 06 : En restes à réaliser il n'y a que des dépenses. Pour 36 304, 50 €

Se sont des Opérations d'investissement non mandatées en 2015

I  
V  
E  
S  
T  
I  
S  
S  
E  
M  
E  
N  
T

## 2.4. LE RESULTAT GLOBAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT.

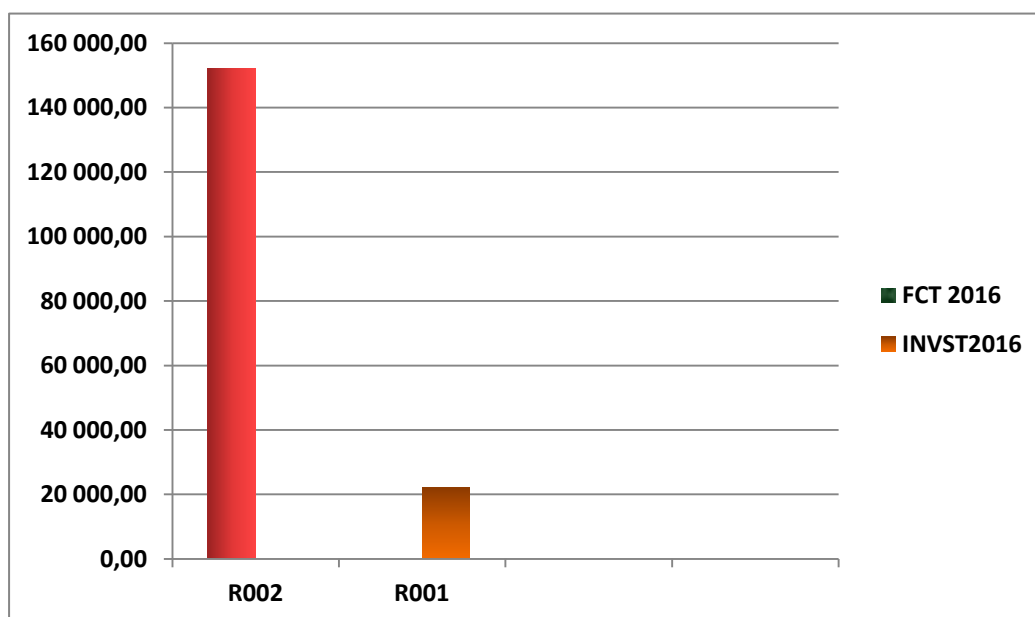


I  
N  
V  
S  
T

GRAPHIQUE N° 07 : Le Résultat Global est un DEFICIT de  $+ 22\,174,58 + 2\,402,45 - 36\,304,50 = -11\,727,47 \text{ €}$ . ( sur le graphique j'ai représenté le déficit en positif)

**OBLIGATION BUDGETAIRE :** La section montrant un déficit de 11 727,47 €, il faut abonder cette section par une recette prise sur l'excédent de fonctionnement constaté, de même montant que ce déficit. Cette somme sera portée au 1068 du budget 2016, recette d'investissement.

## 3. LES REPORTS ANNEE 2015 , pour le budget 2016.



R  
E  
P  
O  
R  
T  
S

GRAPHIQUE N° 08 : EXCEDENT DE FCT et EXCEDENT D'INVST.

Les reports sont les résultats de l'exercice 2015 , aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

En investissement : Le report est un EXCEDENT de :  $22\,174,58 + 2\,402,45 = 24\,577,03 \text{ €}$

Donc : R001 / 2016 = **24 577,03 €**

En fonctionnement : Le report sera aussi un EXCEDENT de :  $37\,395 + 126\,588,96 - 11\,727,47$  (virement de la section fonctionnement à la section investissement au 1068) =

152 256, 49 €

Donc R002 / 2016 = **152 256, 49 €.**

## 4. La DETTE .

### La BOULANGERIE / LOGEMENT :

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| Capital emprunté en 2010   | = 80 000 €     |
| Capital restant dû en 2016 | = 51 318, 14 € |
| Annuité en capital 2016    | = 4 830, 60 €  |
| Anuité en intérêts 2016    | = 1 852, 91 €  |
| Annuité totale 2016        | = 6 683, 31 €  |

### Le MULTIPLE RURAL « LE VIN DOUX » :

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| Capital emprunté en 2011   | = 50 000 €     |
| Capital restant dû en 2016 | = 35 334, 88 € |
| Annuité en capital 2016    | = 2 860, 14 €  |
| Annuité en intérêts 2016   | = 1 455, 23 €  |
| Annuité totale 2016        | = 4 315, 30 €  |

ANNUITE CONSTANTE BOULANGERIE + MULTIPLE = 10 998, 68 €

Soit : 62, 49 € / habitant. L'emprunt est à taux fixe et annuité constante.

## 5. QUELQUES RATIOS .

Ratio N° 01 : Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement. Doit être, pour une gestion saine, compris entre 30 et 40%

R01 commune =  $47\,439,60 : 139\,435,49 = 34 \text{ \%}$ .

Ratio N° 02 : Annuité de la dette x 100 / recettes réelles de fonctionnement . doit être égal ou inférieur à 20 %

R02 commune =  $10\,998,49 : 202\,584,40 = 5,42 \text{ \%}$

D  
E  
T  
T  
E  
/  
A  
N  
N  
U  
I  
T  
E

**Ratio N° 03 : Dépenses de fonctionnement + Annuité en capital / Recettes réelles.**

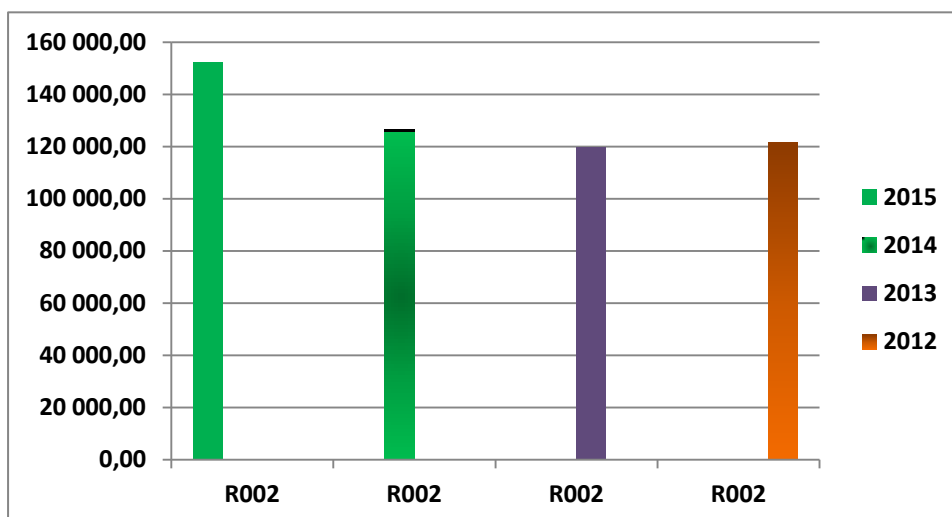
Montre la marge de manœuvre de la commune par rapport à ses recettes réelles de fonctionnement. Si le ratio est inférieur à 1, la différence avec ce chiffre indique la capacité de manœuvre. Si le ratio est supérieur à 1, la charge de la dette n'est pas assurée par les recettes courantes. Il y a Danger.

$$R03 = 139\,435,49 + 7690,74 : 202\,584,40 = 0,72.$$

Donc 28% de recettes sont consacrés à la marge de manœuvre.

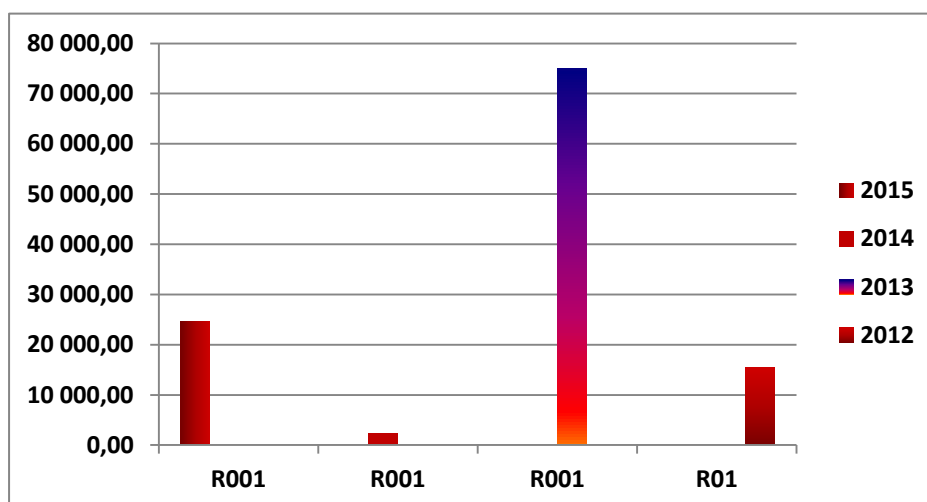
## HISTORIQUE DES REPORTS [ 2015 ..... 2012 ]

### Section Fonctionnement :



GRAPHIQUE N° 09 : Les reports de fonctionnement sont des EXCEDENTS.

### Section investissement :



GRAPHIQUE N° 10 : Les reports d'investissement sont des EXCEDENTS

H  
I  
S  
T  
O  
R  
I  
Q  
U  
E  
S

R  
E  
P  
O  
R  
T  
S

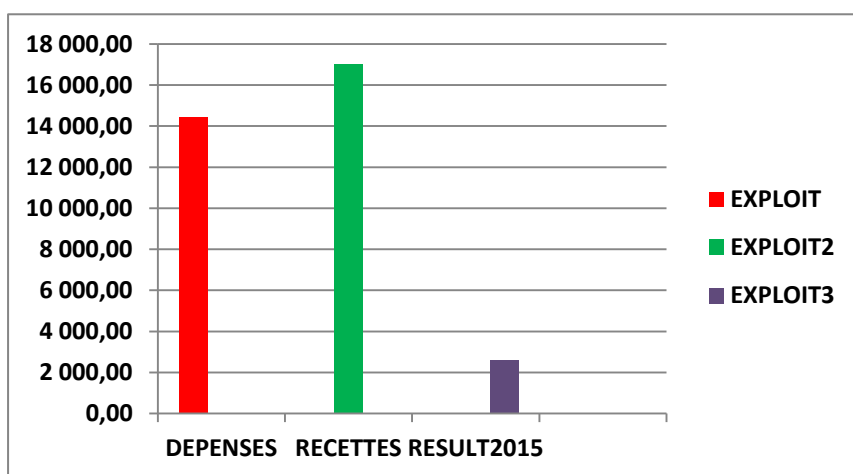
201  
2  
/20  
15

Les reports de la section d'investissement sont très fluctuants. Ils dépendent surtout des recettes mises en face des dépenses . Ces recettes sont des subventions, du FCTVA ( Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée).

## LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

### 1. SECTION D'EXPLOITATION ( fonctionnement).

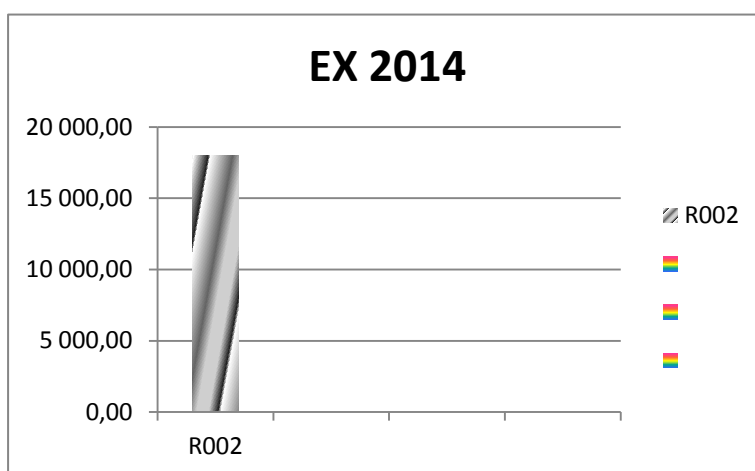
#### 1.1. REALISATIONS DE L'EXERCICE 2015.



GRAPHIQUE N° 01 : Dépenses, recettes, et résultat :

$$17\,013,77 - 14\,424,86 = + 2\,588,91 \text{ €}$$

#### 1.2. REPORTS DE L'EXERCICE 2014

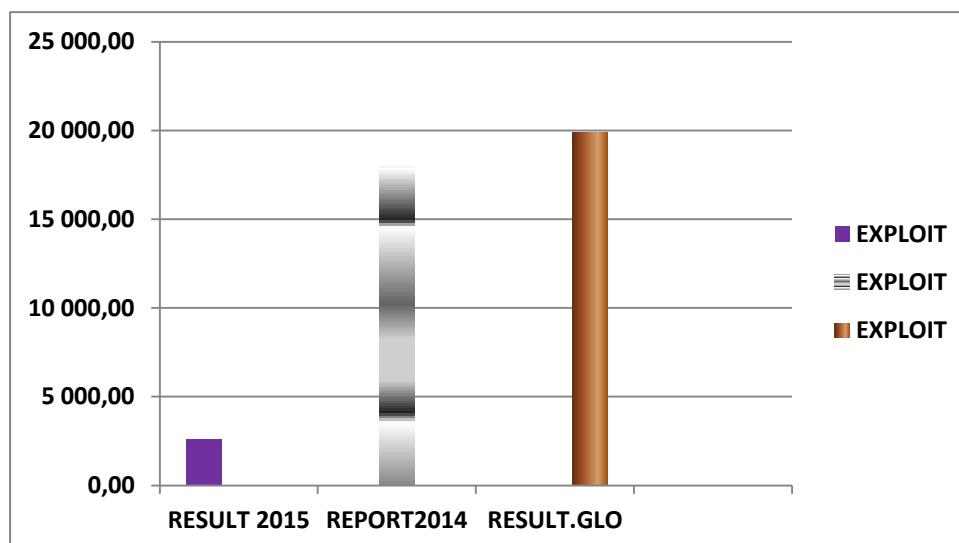


GRAPHIQUE N° 02 : Le report 2014 est une recette ( Excédent)

$$\text{EXCEDENT} = 17\,990,81 \text{ €}$$

F  
O  
N  
C  
T  
I  
O  
N  
N  
E  
M  
E  
N  
T

## 1.3. RESULTAT GLOBAL DE LA SECTION EXPLOITATION



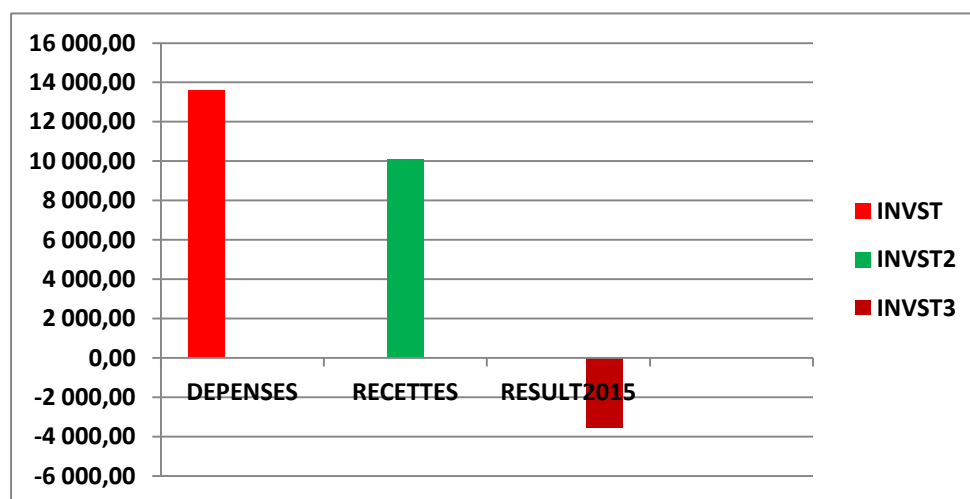
F  
C  
T

GRAPHIQUE N° 03 : Le résultat global est un EXCEDENT de :

$$2\,588,91 + 17\,990,81 = 20\,579,72 \text{ €}$$

## 2. LA SECTION INVESTISSEMENT.

### 2.1. REALISATIONS EXERCICE 2015



I  
N  
V  
S  
T

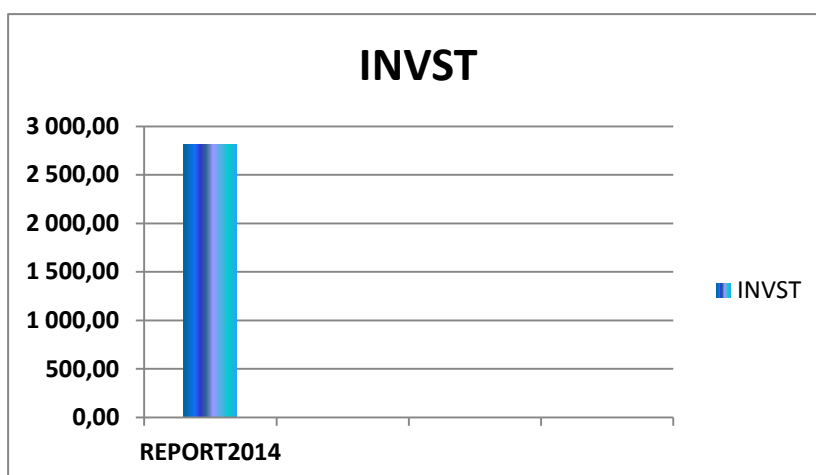
GRAPHIQUE N° 04 : Le résultat de l'exercice 2015 est un DEFICIT de :

$$\text{Recettes} - \text{Dépenses} = 10\,084,97 - 13\,612,02 = -3\,527,05$$

DONC : DEFICIT DE L'EXERCICE = 3 527,05 €

### 2.2. LES REPORTS DE L'EXERCICE 2014.

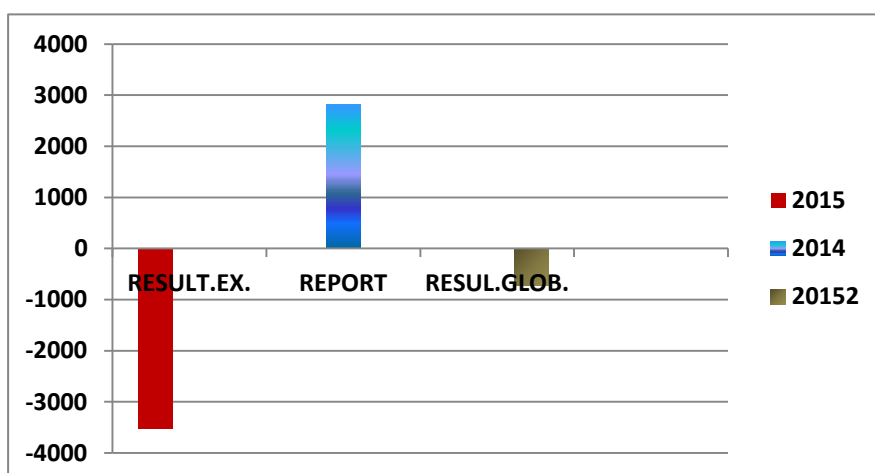




GRAPHIQUE N° 05 : Le report 2014 est une recette, pas de dépense.

**EXCEDENT = 2 808, 27**

## 2.3. RESULTAT GLOBAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.



GRAPHIQUE N° 06 : RESULTAT GLOBAL SECTION INVESTISSEMENT

**- 3527, 05 + 2808, 27 = - 718,78 €**

**DEFICIT = 718, 78 € .**

## 3. ETAT DE LA DETTE .

Date de signature : 06/06/2005 . CAPITAL EMPRUNTE = 70 000 € . RESIDUEL = 4 ans.

Capital restant dû au 31/12/2016 = 21 548, 18 €

Annuité en capital 2016 = 5 105, 47 € Annuité en intérêt 2016 = 773, 58 €

ANNUITE GLOBALE CONSTANTE = 5 879, 05 €.

I  
V  
E  
S  
T  
I  
S  
S  
E  
M  
E  
N  
T

D  
E  
T  
T  
E

## LE BUDGET PRINCIPAL 2016 : BUDGET COMMUNE. En EUROS.

### SECTION FONCTIONNEMENT

|                           | DEPENSES    | RECETTES    |
|---------------------------|-------------|-------------|
| CREDITS DE FONCTIONNEMENT | 312 640, 36 | 160 384, 00 |
| VOTES EXERCICE 2016       |             |             |
|                           | +           | +           |
| RESULTAT REPORTE 2015     |             | 152 256, 36 |
| R002                      |             |             |
|                           | =           | =           |
| TOTAL FONCTIONNEMENT      | 312 640, 36 | 312 640, 36 |

### SECTION INVESTISSEMENT

|                          | DEPENSES    | RECETTES    |
|--------------------------|-------------|-------------|
| CREDITS D'INVESTISSEMENT | 75 197, 36  | 86 924, 83  |
| VOTES EXERCICE 2016      |             |             |
|                          | +           | +           |
| RESTES A REALISER        | 36 304, 50  |             |
| 2015                     |             |             |
| REPORT SOLDE 2015        |             | 24 577, 03  |
| R001                     |             |             |
|                          | =           | =           |
| TOTAL INVESTISSEMENT     | 111 501, 86 | 111 501, 86 |

|                   |             |             |
|-------------------|-------------|-------------|
| TOTAL BUDGET      |             |             |
| TOTAL BUDGET 2016 | 424 142, 22 | 424 142, 22 |

## QUELQUES ELEMENTS DU BUDGET.

### CHAPITRE 11 en fonctionnement : Charges à caractère général.

Budget 2015 = 131 579, 38 €

Budget 2016 = 118 000 €

Soit une baisse prévisionnelle de 10 %

### CHAPITRE 12 en fonctionnement : Charges de personnel .

Budget 2015 = 67 350 €

Budget 2016 = 64 800 €

Soit une baisse prévisionnelle de 3,80%

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement = 70 490,36 €.

SECTION INVESTISSEMENT : : Opérations d'équipement pour un montant prévisionnel de = 96 304, 50 €.

### TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Taxe d'habitation :

Base 2016 = 248 800 €

Taux 2016 = 10, 50%

Produit de la Taxe : 26 124 €

Taxe foncier bâti :

Base 2016 = 193 200 €

Taux 2016 = 11, 88 %

Produit de la taxe = 22 952 €

Taxe foncier non bâti :

Base = 36 000 €

Taux 2016 = 40,26 %

Produit de la taxe = 14 494 €

**RAPPEL** : Produit d'imposition 2015 = 66 000 € . Produit 2016 = 63 570 €

### LES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES. En EUROS.

TELETHON ( Myopathie) = 250, 00

*Football Petit-Bersac/Bourg du Bost* = 1620, 00

*Association Gymnastique Bersacoise* = 570, 00

*Association Intercommunale de la pêche* = 620, 00

Chorale chant d'Aubeterre = 30, 00

Club de Football de Ribérac = 100, 00

Institut BERGONIE ( centre anti-cancer) = 200, 00

Judo club de Ribérac = 200 , 00

*Les Amis du musée et du Patrimoine* = 20, 00

Maison Familiale et Rurale de Vanxains = 50, 00

*Société de chasse* = 520, 00

Nota : Les associations en rouge et en italique sont des associations de Petit- Bersac. Elles ont eu une augmentation par rapport à 2015 de 20 Euros ( Don généreux d' un couple d'administrés de Petit- Bersac ) ; MERCI A LUI : geste très apprécié des associations et du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal respecte sa volonté, déjà affichée, de soutenir et encourager ces associations et félicite les Présidents, membres des bureaux et bénévoles, pour toutes les activités ou manifestations proposées.

#### EQUILIBRE REEL DU BUDGET 2016.

Plusieurs conditions à l'équilibre du budget :

Recettes de fonctionnement = Dépenses de fonctionnement.

Recettes d'investissement = Dépenses d'investissement.

Dépenses à couvrir par des ressources propres recouvertes au moins , au montant, par des ressources propres du budget commune.

Dépenses à couvrir = Restes à réaliser + Capital dette + Dépenses imprévues.

= 36 304 + 7 960 + 7 237, 36 = **51 501, 36 €**

Ressources propres = Fonds de compensation de TVA + amortissement des immobilisations + R001 + 1068.

= 4 707 + 244 + 70 246, 36 + 24 577, 03 + 11 727, 47 = **111 501, 86 €.**

R FCT = DRCT ( vérifiée :vue ensemble budget) . RINVST = DINVST ( vérifiée)

L'équilibre réel est assuré , les ressources propres sont supérieures aux dépenses propres.

RAPPEL : Les comptes administratifs 2015, comptes de gestion 2015, budgets 2016 sont à la disposition des administrés, en mairie. Le maire, les membres de la commission finances, la secrétaire peuvent répondre à d'éventuelles questions.

Les comptes administratifs ont été validés par Monsieur GRANGER, percepteur. Ils sont identiques aux comptes de gestion établis par la perception. Les budgets 2016 ont été vérifiés par M. Granger, dans les écritures , règles d'équilibre et certaines recettes qui doivent être sincères.

Je dois souligner, avec plaisir, la qualité relationnelle de Monsieur Granger. Personne très à l'écoute, de conseil, très professionnel dans l'analyse des budgets. C'est pour le maire une garantie qu'il ne passe pas au travers d'une faute de légalité ou d'erreur comptable. Merci à Monsieur Granger. De la même manière, je tiens à remercier et à féliciter Amandine, notre secrétaire, dont la collaboration et le travail de mise en forme des budgets ne souffrent d'aucune critique. Cette constatation peut s'étendre à toutes ses activités en mairie.

## LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016.

### SECTION EXPLOITATION

|                      | DEPENSES   | RECETTES   |
|----------------------|------------|------------|
| CREDITS EXPLOITATION | 34 044, 94 | 14 184, 00 |
| VOTES EN 2016        |            |            |
|                      | +          | +          |
| RESULTAT REPORTE     |            | 19 860, 94 |
| EXERCICE 2015        |            |            |
|                      | =          | =          |
| TOTAL EXPLOITATION   | 34 044, 94 | 34 044, 94 |

### SECTION INVESTISSEMENT

|                        | DEPENSES   | RECETTES   |
|------------------------|------------|------------|
| CREDITS INVESTISSEMENT | 23 790, 00 | 24 508, 78 |
| EXERCICE 2016.         |            |            |
|                        | +          | +          |
| RESULTAT REPORTE       | 718, 78    |            |
| EXERCICE 2015          |            |            |
|                        | =          | =          |
| TOTAL INVESTISSEMENT   | 24 508, 78 | 24 508, 78 |
| TOTAL BUDGET TOTAL     | 58 553, 72 | 58 553, 72 |

**REMARQUES SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT .**

Il est essentiellement composé de fournitures d'entretien, de remboursement de la dette, en capital et intérêt, du contrat d'entretien avec la SAUR, d'opérations d'ordre, et d'immobilisations en cours en cas de défaillance du réseau de relevage ou station d'épuration. En recettes , ce sont les produits retenus sur les « raccordés ».

Le Conseil Municipal n'a pas voulu réviser les tarifs du service rendu aux abonnés. Nous utilisons au plus juste nos ressources , nous ne voulons pas générer de bénéfice. Reste le risque d'un accroc technique.

Le budget est aussi en équilibre réel, les dépenses propres sont couvertes par des recettes propres avec un résiduel faible de 10 000 €. C'est un budget à surveiller.

**LE BUDGET « LOTISSEMENT LES MILLASSES ».**

La présentation du compte administratif 2015 et du budget 2016 n'a pas grand intérêt pour la bonne raison qu'aucun lot n'a été vendu en 2015 et que la commune n'a fait aucun frais sur le lotissement.

Nous avons eu raison de ne pas vouloir étendre ce lotissement. Le prix très attractif ( 6 €/m<sup>2</sup> ) ne fait « pas le poids » face à l'éloignement géographique de notre commune par rapport au bassin d'emplois. Si bassin d'emplois il y a ? Peut-être serons – nous amenés à réfléchir sur le devenir de ce lotissement et envisager une refonte de son règlement.

D'ailleurs, la rareté des demandes d'achat est inquiétante et même les demandes de locations sont en chute libre. C'est la raison principale de la réticence du Conseil Municipal à s'engager dans des achats de maisons ( disponibles sur notre territoire). L'achat et la rénovation sont coûteux , les loyers seraient, même s'il y avait un peu de demandes, prohibitifs.

**LES PROJETS 2016 : OPERATIONS D'INVESTISSEMENT.**

**01 . Construction d'une boulangerie** avec un local, vente de produits locaux. Un dossier fait par l'ATD ( Agence Technique Départementale). Le projet comporte plusieurs options et les montants varient de 250 000 € à 400 000 €. Tout ceci nous servira de base. Nous allons lancer un appel à candidatures pour des architectes. A l'instant, le projet de construction est sur la parcelle achetée AA37. Le conseil Municipal est conscient que ce n'est pas la meilleure place, mais s'il ne trouve pas un autre terrain, l'urgence est là. On ne peut pas envisager une rénovation de la boulangerie actuelle. Bien entendu, le Conseil Municipal connaît l'endroit idéal. Pour le moment il n'est pas à vendre, bien qu'une offre soit parvenue à qui de droit. Je précise que cette personne est favorable à la vente, mais elle n'est pas seule à décider.

**02. Plage à Montmalan** . Le Conseil Municipal pense que le terrain de Montmalan est un enjeu pour la commune. Il souhaite un aménagement d'une plage, en complémentarité avec la base de POLTROT. La contrainte incontournable est qu'une ligne téléphonique soit installée sur les lieux de la baignade. Ce problème est résolu et le conseil a validé cette opération, qui sera faite par orange. Michèle et Marie-Christine sont « porteurs » du projet.

**03. Rénovation de la façade et murs de l'agence postale et du logement** : Il est envisagé la rénovation de la poste et son logement. Remplacement de pierres de taille, crépis des murs en pierres apparentes, changement des portes et volets.

**04. Changement de la porte, coté église, du musée et rénovation des peintures extérieures** : Nous essayerons de passer cette opération en investissement, autrement ce sera une opération en fonctionnement.

**05. Remaniement de la toiture du chœur de l'église** : Les tuiles glissent et sont mal disposées. Il pleut, à l'intérieur du chœur de l'église, je ne peux pas laisser cet édifice dans cet état.

En tout 11 opérations programmées, terminées , non mandatées en 2015 ou à réaliser en 2016.

Détails dans le budget 2016 aux pages : 11 à 23.

#### FIN DU CHAPITRE SUR LES FINANCES COMMUNALES

##### OPERATIONS D'INVESTISSEMENT :

OP.N0. 54 : HALTE NAUTIQUE DE MONTMALAN.

OP.N°. 60 : REHABILITATION DES PONTS ET PASSERELLES.

OP.N°.66 : VOIRIE PARKING « VIN DOUX ».

OP.N°. 67 : ACHAT TERRAIN AA 37.

OP.N°. 69 : MATERIEL VOIRIE 2015.

OP.N°. 73 : CONSTRUCTION BOULANGERIE.

OP.N°. 74 : AGENCE POSTALE ET MUSEE MENUISERIES ET FACADES.

OP. N°. 75 : VOIRIE PLACE BOULANGERIE.

OP. N°. 76 : AMENAGEMENT BOURG.

OP.N°. 77 : EGLISE MODIFICATION NEF.

OP.N°. 78 : VOIRIE PARKING STADE.

## LE DEPART A LA RETRAITE DE FRANCIS DUMAS, AGENT COMMUNAL.



FRANCIS 1980/2016

MEDAILLE



Francis ouvre les différents cadeaux offerts par, la Mairie, Le Conseil Municipal, l'association « les amis du musée et du patrimoine » et une administrée.



Francis , médaillé, jeune retraité en compagnie de son successeur, Jean-François COURRET.





Le discours prononcé à l'occasion du départ à la retraite de Francis Dumas.

Très cher Francis,

Devant les Bersacois je me permets cette familiarité, parce qu'elle n'est pas de simple circonstance. C'est même une constante depuis 2006, date à laquelle je suis devenu, de fait, ton supérieur hiérarchique. Ce qui n'a rien changé entre nous : ni le tutoiement naturel, ni le respect mutuel.

Francis, tu pars à la retraite. Moment très souvent fortement désiré tant qu'il se projetait dans le futur, un peu redouté quand on en vient à le conjuguer au présent. Hier, tous les matins, cet instrument si détesté qu'on appelle réveil, braillait vers 6 ou 7 heures pour te signifier qu'il fallait te préparer au travail. Comme presque tous, probablement, l'esprit un peu embrumé et un tantinet grincheux, d'un geste mal assuré et pourtant efficace, tu laissais ton bras basculer lourdement sur l'indésirable pour l'obliger à se taire. Aujourd'hui, tu es libre. Libre de dormir jusqu'à midi sans que ce soit une injure à ta profession passée.

Tu es à l'honneur, alors je vais parler de toi, devant cette assemblée qui te rend hommage et se prépare à dire un amical « au revoir » à son agent communal. Tu es le premier fruit de l'amour de tes parents en naissant le 22 juillet 1954 à Laprade, commune de la Charente. Suivrons un frère, Alain et une sœur, Maryline. Après un passage obligé sur les bancs de l'école de la République à Petit- Bersac, la propriété de tes parents étant sans doute trop petite pour trois enfants, tu t'es mis en quête de trouver du travail, à l'extérieur comme on dit. Alain restera à la ferme familiale, Maryline aura moins de réussite puisqu'elle fera allégeance au mammoth. Elle sera fonctionnaire de l'éducation nationale, en qualité de professeur.

Après une période nébuleuse pour moi, je retrouve ta trace dans le livre des délibérations de la mairie. Tu as été repéré par le maire de l'époque, Monsieur DUDIGNAC, et tu entres dans la commune comme ouvrier stagiaire d'entretien, le 17 juin 1980. Tu donneras satisfaction à ton employeur et tu seras titularisé en Août 1981, tu changeras de catégorie en devenant agent d'entretien. En 1998, tu es promu agent d'entretien qualifié. Tu patienteras jusqu'à l'année 2005 pour être agent des services techniques. Toujours bien noté et toujours aussi apprécié, tu évolueras en passant agent technique 2° classe et en 2011 tu termineras en apothéose en intégrant la 1° classe des agents techniques.

Cher Francis, au-delà des promotions largement méritées, sans faire exploser les dépenses de personnel de la commune, et en prenant à témoin l'assistance, je tiens solennellement à louer la qualité de tes services durant 36 années dans la commune. A te remercier, chaleureusement, pour ton engagement sans faille pour le bien des bersacois. A affirmer, sans démagogie, qu'à aucun moment tu n'as été comptable de ton temps. A reconnaître, objectivement, ton entière disponibilité et la valeur, trop peu répandue, de ta conscience professionnelle.

Nous avons tous admis comme normal ton dévouement pour la commune. Nous allons tous et même celles et ceux qui t'ont quelque peu critiqué, dans les tous prochains jours, nous apercevoir combien tu comptais pour nous, pour Petit- Bersac. Je sais qu'il est de convenance, quand quelqu'un s'en va ou disparaît, de lui prêter à peu de frais toutes les qualités. Des qualités, j'en ai trouvé en toi, en 1995, date de mon entrée dans le conseil municipal. Elles se sont confirmées, au fil du temps. Jusqu'à ce jour, je me

suis interdit de les décliner en public, bien que quelques traces annonciatrices étaient déjà couchées dans plusieurs bulletins municipaux.

Francis, je me trouve, à cet instant, dans une situation tout à fait étrange, presque incongrue, voire irréaliste. Depuis quelques minutes, je te parle et ..... tu n'as pas encore dit un mot. D'ordinaire, c'est juste le contraire. Je t'écoutais avec force de concentration . Je recevais en plein visage un flot ininterrompu d'informations, une cascade de sujets, le tout semblable aux ricochets d'une pierre violemment lancée à la surface de l'eau. Et, je peux te l'avouer maintenant, je faisais très souvent comme la pierre au bout de sa trajectoire, je coulais.

Parler, pour toi, était un vrai plaisir, une passion même. On te l'a reproché , parfois. Je te rassure, tu n'entrais pas dans le royaume de la folie ou dans le couloir de la sénilité car je ne t'ai jamais surpris à parler tout seul. Il y avait toujours quelqu'un en face de toi et apparemment ravi d'y être. Je ne t'en faisais pas grief. Au contraire, je pensais que donner un peu d'attention à un administré n'était pas une perte de temps.

Je te connais une autre passion : l'archéologie. Passion née à cette période dans laquelle tu disais toi-même être « les yeux de Jean Pichardie » . Pareil en d'autres domaines, tu semblais intarissable sur le sujet. Alors , sans y voir un lien direct de cause à effet, puisque tu es à la retraite, pourquoi ne pas entrer au musée ? ..... Comme membre actif, évidemment.

Enfin, tout au long de ta carrière, tu n'as pas été un « tire-au-flan ». Dans ton dossier, tout au plus 3 arrêts de travail. Il y en a un qui m'est apparu comme un révélateur d'un trait de ta personnalité. Je lis : Cause : « est tombé en taillant une haie ». Diagnostic du docteur Cazeau : « Fracture de la styloïde radiale »

Francis, tu es donc, aussi, un sacré petit futé. « Fracture de la STYLO(ÏDE) », pour quelqu'un qui n'aime pas écrire, c'est fort.

A nouveau, Francis, merci pour tout ce que tu as fait dans et pour la commune et pour ce que tu as représenté pour les bersacois. BON VENT.

## MERCREDI 23 MARS DANS LA SALLE DES ASSOCIATIONS : FORMATION AUX PREMIERS SECOURS.

Marie – Christine apprend la méthode du massage cardiaque, du bouche à bouche et du défibrillateur sur un mannequin supposé en arrêt cardio- respiratoire.



Aurélié applique la méthode de massage cardiaque sur un enfant de moins de 10 ans. La technique doit être plus douce et le massage se fait à une main, pour éviter des ruptures de cotes. Même si l'enfant est un mannequin, l'émotion est présente sur tous les visages.



Le formateur, un pompier de Périgueux, dans une séance de maquillage sur notre amie Karine. Son visage doit apparaître livide, elle devra simuler un profond malaise, s'affaler sur le sol. Un malaise cardiaque, elle respire, ne répond pas aux questions posées. C'est l'apprentissage de la « mise sur le coté », pour lui éviter d'avaler sa langue (si Karine restait sur le dos.)



Notre adjointe Michèle, pour une fois maladroite, a planté une fine lame de couteau à l'intérieur de son avant-bras et bien entendu, il y a hémorragie. Que faire ? Allonger la patiente si elle a eu la force de rester debout, commencer un point de compression avec la main, sur la plaie et mettre un bandage serré, très serré et appeler les pompiers.

A 17 h 30, remise des diplômes aux nouveaux « formés » : le PSC1

Marie- Christine , Michèle , Annie ,  
Karine , Séverine, Amandine, Aurélie,  
Jean- Louis.

## CHERCHER L'INTRUS !

Une journée bien remplie qui a permis à tous les candidats d'apprendre les premiers gestes qui peuvent sauver. Tout en espérant à ne pas avoir à appliquer ces nouveaux savoirs, les « formés » se sentent un peu plus armés. Ils se sont promis de se retrouver , régulièrement, pour revoir toutes les méthodes apprises. Seule, la pratique, les rendra plus efficaces.





## SOIREE ECOSSAISE AU « VIN DOUX » CEREMONIE DU HAGGIS

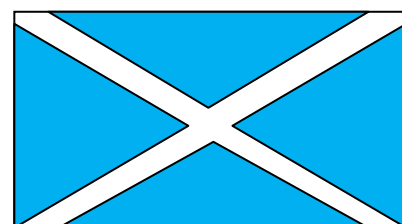


Au son de la cornemuse, Isabelle présente aux convives, le plat typiquement écossais, le HAGGIS, venu directement d'Ecosse. Le maître de cérémonie, Allan Bremner se prépare au rituel.



Plat principal de la soirée :  
**HAGGIS**

Allan Bremner présente le Haggis et va prononcer un rituel avant de trancher l'Haggis d'un magistral coup de couteau.



On vous le dit : C'est l'Ecosse qui est à l'honneur, ce soir. Nos Amis les Bremner, instigateurs de cette soirée ont le rythme dans la peau.

Danses typiquement écossaises. Et ,nous, gens de France on se souvient du « tube » de Souchon « Sous les jupes des filles ». Qui écrira, pour nos amis écossais « Sous les kilts des garçons » ?





Tout le monde doit participer aux danses. Si les départs sont parfois laborieux et dans une étrange cacophonie, bizarrement les figures s'harmonisent et « on » invente même une chorégraphie bien personnelle, qui, on doit le reconnaître, ne manque pas de légèreté et de délicatesse. Mais, tout le monde paraît surveiller ses arrières.



*La  
parole  
divise, la  
danse est  
union.*

On reconnaît, Gilles, Marie, Laure, Allan.

Une des nombreuses tables. On observe, on discute. Entre Josette, Lise, Mireille et Paul, le sujet semble passionnant, voir important. Les visages sont graves. L'effet « Haggis » ?

*Un Ami est une  
personne avec  
laquelle tu veux  
être même  
lorsque tu désires  
te retrouver seul.*

*Blosson*



**JEAN – FRANCOIS COURRET : SUCCEDE A FRANCIS COMME AGENT COMMUNAL**

**Actuellement Jean- François Courret est sous contrat à durée déterminée ( C.D.D.), pour une période de 6 mois. C'est un contrat à temps non complet de 24 heures hebdomadaires.**

**LUNDI , MARDI , MERCREDI : de 8h 30 à 12 h et de 13h 30 à 18 h.**

**Avant la fin du CCD, en respectant les règles de délai, la mairie transformera ou ne transformera pas le contrat actuel en C.D.I. ( Contrat à durée indéterminée). Jean- Christophe Ménespier a bien voulu continuer à diriger Jean- François. Ce dernier semble bien avoir pris en compte son nouvel emploi. Nous lui faisons entière confiance.**

**D'autre part, malheureusement, Jean- François a dû adresser au Préfet sa lettre de démission du Conseil Municipal, pour incompatibilité avec sa nouvelle fonction. Le Conseil Municipal regrette son départ obligé.**



**LA TROUPE « LES OREILLES DECOLLEES » AU « VIN DOUX » POUR HONORER NOS AÎNES.**



**LA « FARCE AUX  
FARCAIS »**



**6 acteurs amateurs de talent dirigés par un metteur en scène professionnel. Une scène burlesque. Troupe basée à Bordeaux, qui a produit une représentation au château du Mas de Montet, où nous avons pu la connaître et l'apprécier. En partant de la gauche, le 4° acteur n'est autre que le frère, talentueux, de Paul. Un très bon moment. Beaucoup d'humour et de dérision.**

### REPARTITION DES SOINS

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 les établissements hospitaliers de RIBERAC , LA MEYNARDIE, SAINT – AULAYE ont fusionné en un seul établissement qui portera le nom de :

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL RIBERAC-DRONNE-DOUBLE [ 700 salariés ]

Chaque établissement aura sa spécificité :

Centre de RIBERAC : Pôle médecine ( séjour de courte durée)

Centre de la Meynardie : Accidents vasculaires cérébraux ( A.V.C.)

Centre de Saint Aulaye : Rééducation orthopédique, et dans un avenir proche 4 lits pour soins palliatifs.

Chaque établissement sera doté d'une structure appropriée. Il y aura 7 médecins qui interviendront sur les 3 établissements.

Cette nouvelle organisation a pour but essentiel le désengorgement des urgences et des services de l'hôpital de PERIGUEUX.

Il y aura également une équipe mobile d'hospitalisation à domicile.

Il est question d'un projet de fusion élargi avec d'autres établissements. A suivre !

### INFORMATION DU « VIN DOUX »

Message d'Isabelle et Aurélie

Nous tenons, à travers le bulletin « LE CIDENOIS » remercier toutes les personnes qui contribuent à la réussite de notre entreprise. Le soutien de la mairie nous a été précieux lorsque nous avons traversé une zone de turbulence. Nous nous battons chaque jour pour faire perdurer notre activité. Nous n'avons pas encore atteint tous nos objectifs mais nous y travaillons et espérons encore longtemps vous recevoir et vous régaler.



## LE SMCTOM : ( Syndicat Mixte de collecte des ordures ménagères)

Désormais il n’y aura plus de sacs plastiques noirs de 50 litres. Tous les sacs seront d’une capacité de 30 litres.

Rappel : Vous pouvez venir vous approvisionner à la mairie, en sacs noirs et jaunes. Ne pas hésiter.

## LE CIMETIERE DE PETIT – BERSAC.

Tout le monde est unanime à condamner les attentats de novembre. Actes lâches, odieux, aveugles. Mais parmi ce “ tout le monde “ il y a ces prédateurs de lieux, pourtant sanctuarisés, que sont les cimetières. Devraient pouvoir y reposer, dans la paix et le respect, nos aïeux , nos parents et parfois nos enfants ou petits enfants. Gestes alors tout aussi ignobles que les précédents. Briser des plaques, renverser des pots de fleurs, en voler. Déplacer des objets de tombe en tombe, pour le plaisir morbide de répandre, dans notre petite commune, le soupçon. Pour se venger, de qui , de quoi ? Attaque-t-on les morts pour blesser les vivants ? Mais voilà un vivant, ça peut réagir.

Que faire pour dissuader ces gens de peu de morale ? Ignorer et ils s’arrêteront ? Pas sûr, parce qu’ils n’auraient jamais commencé. Alors, même si aucune solution n’est satisfaisante, je ne veux pas rester sans réaction. Le cimetière, dans 2 ou 3 semaines, sera fermé. Sur les portes seront indiquées les heures et les jours d’ouverture. Je sais les contraintes, pour ceux qui voudraient librement aller se recueillir et pour la municipalité, qui a bien d’autres choses à faire. Je pense aussi que chacun pourra se rendre aux heures d’ouverture de la mairie, pour avoir une des clefs et la rapporter .

Surpris par ces agissements ? Tristement, NON. Et je ne sais pas si seulement on est entré dans le tunnel !

## LA VITESSE ET LE RESPECT DES PANNEAUX. LES ANIMAUX DIVAGUANT.

Autres sujets sensibles sur la commune et pourtant il suffirait de si peu de bon sens et de civisme. Je ne fais que constater, écouter les administrés. Avons –nous mis « quelques entraves » à la circulation par plaisir ? Nous sommes allés, pour le moment, au moins coûteux et au moins contraignant. Les constatations quasi quotidiennes :

- Pratiquement plus aucun respect du « STOP » au multiple. Et le ralentissement est de moins en moins vrai. Venir « mourir » sur le STOP et repartir progressivement : ça me satisferait, la sécurité serait à peu près respectée.
- Le STOP , rue des ormeaux, derrière le bourg : C’est fini.
- des excès de vitesse après le virage devant le garage de Jourdain, vers le stade.
- Des traversées de « lieux dits » à vitesse excessive, pas forcément au-dessus de la vitesse réglementaire. Mais ne peut-on pas, sans perte de temps significative, adapter sa vitesse à la configuration des lieux.

Les plaintes verbales, les constatations de non – respect des panneaux sont de plus en plus fréquentes et vous devez bien savoir qu'à partir du moment où le maire est informé, s'il ne recherche pas et ne met pas en place des solutions tendant à supprimer les dangers potentiels, il engage sa responsabilité. J'ai alerté la commission communale de la voirie, dirigée par Gilles et Christophe. Des réunions sont prévues, avec les services du département. Je suis déterminé à ce qu'à court terme nous trouvions des solutions et que nous les mettions en œuvre.

#### NOS AMIES LES BÊTES :

Pour qu'elles le restent, ou plus exactement, pour ne pas se tromper de coupable, il serait tellement plus agréable pour tous, que chaque possédant de chien, ne le laisse pas divaguer sur la voie publique, ou ne le sorte pas se dégourdir les pattes, sans être sûr qu'il n'effrayera ni une personne , ni un autre animal.

- Etre maître de son chien ( certain qu'il obéisse en toutes circonstances )
- qu'il se promène en laisse, ou avec une muselière, dans le cas contraire.
- Ne pas le laisser seul , sans surveillance.

Par contre, toute maltraitance sur un animal, constatée ou avérée fera l'objet d'un signalement.

#### **COMPRENEZ BIEN MA DEMARCHE à propos de ces 3 sujets.**

Je ne suis pas en train de muer en « Père fouettard » , en dictateur. Je cherche seulement à alerter les consciences . Ne pas être obligé de prendre des mesures coercitives qui ne sont pas dans ma nature.

Mais, face aux demandes réitérées , aux constatations multiples, le maire et le Conseil municipal prendront les dispositions nécessaires . En espérant que cet amical message suffira, pour les bersacois, s'ils y en a qui pratiquent ces dérives. Quant aux « étrangers » à la commune, on saura leur faire savoir.

Si mes propos vous interpellent, je suis à votre écoute. On peut se rencontrer.

#### COUPURES D' ELECTRICITE. RUPTURES D' INTERNET.

Notre commune est souvent « sinistrée » par des coupures fréquentes d'électricité et de dysfonctionnement d'internet. Des zones blanches aussi pour nos portables. La mairie alerte souvent EDF, ORANGE. Pour l'aider dans ses requêtes et si vous êtes gênés pour votre travail, pour vos relations, n'hésitez pas à adresser à la mairie un courrier de réclamation et de mécontentement. Peut être qu'alors nous aurons la chance d'être entendus. Il s'agit aussi de la sauvegarde du monde rural. Il s'agit aussi de la vie ou survie de nos commerces. Il n'y a pas que les grandes agglomérations qui doivent vivre et recevoir tous les services modernes, indispensables au quotidien.



## TRI DES OBJETS TROUVES LORS DES FOUILLES ET QUI NE SONT PAS EXPOSES AU MUSÉE.



Séance de tri et de repérages des objets trouvés sur la commune, par Jean PICHARDIE.

Ce jour, elles ne sont que trois.  
D'ordinaire, le groupe est plus dense :

Labrousse, Salmon, Escarieux, Dumas, Mercier, Cazenave, Duprat.

A l'assemblée générale de l'association il a été décidé de commencer à trier une partie des objets stockés. Le travail porte, cette année, sur les objets métalliques.

## REPAS DU 8 MAI 2016.

Le traditionnel repas de l'association aura lieu au « VIN DOUX ». N'hésitez pas à vous inscrire.

## VOYAGE.

Un voyage est organisé le 11 juin 2016 avec comme destination le bassin d'Arcachon. Le matin, nous visiterons l'aquarium et l'après- midi il y aura une promenade en bateau avec le tour de « L'ILE AUX OISEAUX ». Une information plus complète vous sera distribuée dans vos boîtes aux lettres.

## REUNION POUR LES PERMANENCES DE JUILLET, AOÛT, AU MUSÉE.

Elle aura lieu le 17 JUIN à 18 heures, salle des associations.

Quelques objets métalliques, répertoriés. On connaît le lieu où chaque objet a été découvert.

Un long mais intéressant travail.





### CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES.

Pour les enfants de la commune, la chasse aux œufs de Pâques, dans le château du « MAS DE MONTET ». Remerciement à Lise et Paul. Profiter de ce cadre enchanteur est une vraie richesse pour les habitants de Petit-Bersac.

La découverte des œufs terminée, une table est dressée pour déguster, œufs, gâteaux.





Au cours de la saison « chasse » 2015/2016 qui s'est clôturée le 29 février 2016, il a été tué 13 chevreuils, 11 sangliers, 20 renards.

Le 20 novembre 2015 le repas « POULE AU POT » s'est déroulé au château du MAS de MONTET, toujours dans une ambiance chaleureuse. La société de chasse remercie Lise, Paul et Thierry pour leur accueil et aide, ainsi que nos cuisiniers Marie- Christine et Maurice, sans oublier les serveurs et tous les participants à cette soirée réussie.



La salle à manger du château. Un décor, chaleureux et majestueux. Nous devons ces moments privilégiés aux maîtres de ces lieux : Lise et Paul.

*Une simplicité  
éclairée est un  
charme que rien  
n'égale.*

Vauvenargues



Puis la saison s'est terminée par le repas de la chasse, le dimanche 06 mars 2016 à midi au restaurant « LE VIN DOUX », avec un délicieux et copieux repas dans lequel a été appréciée une nouveauté : le steak de chevreuil cuit à la plancha et confectionné par le Président.

Nous adressons nos remerciements à Isabelle et Aurélie, les cuisiniers, les bénévoles et tous les participants.



Le moment attendu de la tombola. Chacun espère gagner. A ce jeu, il y a les « veinards » et ceux qui les regardent emporter leur butin. Et, manifestement une dame a le regard un peu noir.

ARTICLE PROPOSE PAR LE PRESIDENT GILLES ANDRIEUX





La poule Malgache : Préparée par Maurice et son épouse.

*L'amitié c'est l'oubli de soi-même ; C'est le dévouement.*

Walras

Après le travail, le réconfort :

Maurice, tablier bleu, et Jérôme, le Président du Football club, prennent enfin le temps de se restaurer.



Cette année , encore, le club a engagé deux équipes. Le club de Petit- Bersac évolue en promotion de 2° division district pour l'équipe A et en 3° division pour l'équipe B. Le club possède, cette année, un effectif sénior de 39 joueurs et 8 dirigeants et bénévoles. Ce qui, pour un petit club, est une grande satisfaction.

La saison actuelle se déroule convenablement avec une ambition de monter pour l'équipe première. Il reste quelques matchs encore pour nos deux équipes avant la fin de la saison. Les groupes sont composés de nombreux jeunes mais également de membres plus anciens, ce qui donne une ambiance très agréable. Le club met un projet de réalisation d'un club- house, pour permettre aux joueurs et supporters d'avoir un espace convivial pour se réunir. Le club a organisé des manifestations telles que : poule malgache, concours de belotes, une sardinade bientôt.

Le club remercie tous les joueurs, dirigeants, bénévoles et supporters pour leurs apports, investissement afin de permettre au club de perdurer.

## 01. SINUO.

Reliez d'un trait sinueux les deux extrémités de chaque suite de 4 chiffres en passant par 2 cases vides que vous remplirez des chiffres manquants, dans tous les sens ( horizontal, vertical, diagonal, sans former de U ni d'angle aigu. Les traits ne se croisent pas, ne se côtoient pas. Toutes les cases doivent être parcourues.

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
|   |   | 8 | 5 |   |
| 5 |   | 1 | 6 |   |
| 4 |   |   |   | 7 |
| 9 | 3 |   | 2 |   |
| 8 |   | 7 | 6 | 4 |

## 02. JUN' JO.

Chaque chiffre présent, dans la grille, est le premier d'une série de 3 chiffres dans l'ordre croissant ( ex : 4 puis 5, puis 6 ). Cette série doit se lire horizontalement, verticalement, pas en zigzag. Pour chaque série, inscrivez les 2 chiffres suivants. Toute la grille doit être remplie. Entourez chaque série .

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
| 9 | 8 | 7 | 1 |   |
|   | 5 |   |   |   |
| 3 |   |   |   |   |
|   |   | 2 |   |   |
|   | 6 |   |   | 4 |

Ex : 9 8 7

03.PAROLE D' AUTEUR : Citation de François Mauriac. Trois mots à remettre dans à leur place après avoir bien ordonné leurs lettres mélangées.

TROUVEE      NETANCHE      CRETULE

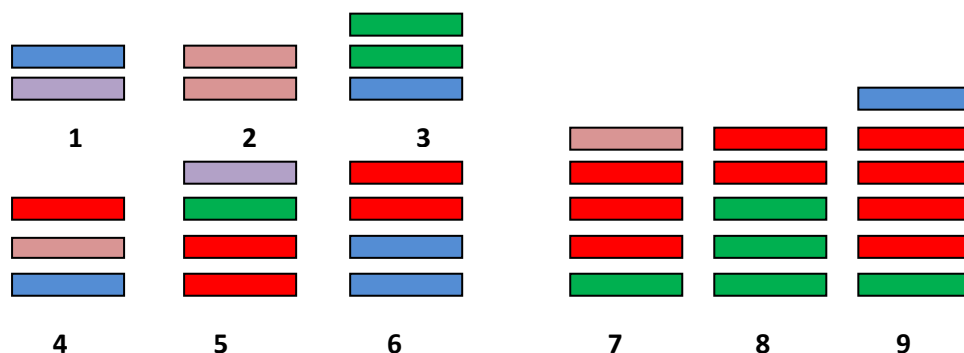
La ..... , une porte ..... sur un monde .....

04. D' UN MOT A L'AUTRE : En regroupant et mélangeant les lettres de chaque mot donné avec la lettre qui suit, trouvez un second mot. Pas de mot au pluriel, pas de verbe conjugué.

Ex : C A M E L I A + C = A C C A L M I E

1. J E U + G = ..... 2. E L U + B = ..... 3. R A S + M = .....
4. V O I E + D = ..... 5. T A N I N + O = .....
6. L O B E + T = ..... 7. A U B A D E + N : .....
8. G U I T A R E + Q = ..... 9. A T T E R R E + I = .....

05. LE BON POIDS.



Chaque pile de poids pèse 14 Kgs . Deux poids de même couleur ont la même masse. Combien pèse :

- 1 POIDS ROUGE = ..... 1 POIDS ROSE = ..... 1 POIDS VERT = ..... 1 POIDS VIOLET = .....
- 1 POIDS BLEU = .....

06 DES LETTRES POUR TROIS MOTS : Trouvez, selon le cas, les 3 ou 4 lettres communes à chaque groupe de 3 mots.

Exemple : mot de 6 lettres

|     |   |     |     |   |         |     |   |         |     |   |         |
|-----|---|-----|-----|---|---------|-----|---|---------|-----|---|---------|
| RAS | } | OIR | BLE | } | ..... 2 | ENT | } | ..... 3 | VER | } | ..... 4 |
| MAN |   |     | MUG |   |         | BIG |   |         | COR |   |         |
| SAV |   |     | MEN |   |         | MAD |   |         | BAS |   |         |

Mots de 7 lettres

|     |   |         |     |   |         |
|-----|---|---------|-----|---|---------|
| VEL | } | ..... 5 | EUN | } | ..... 6 |
| MAM |   |         | CAD |   |         |
| SEC |   |         | GLA |   |         |

Mots de 8 lettres

|      |   |         |      |   |         |
|------|---|---------|------|---|---------|
| INDE | } | ..... 7 | CALI | } | ..... 8 |
| RETI |   |         | CHAU |   |         |
| INNO |   |         | CANA |   |         |



## 01. SINUO.

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
| 6 | 7 | 8 | 5 |   |
| 5 | 2 | 1 | 6 | 4 |
| 4 | 3 | 5 | 3 | 7 |
| 9 | 3 | 4 | 2 | 6 |
| 8 | 7 | 6 | 4 | 5 |

## 02. JUN'JO.

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
| 9 | 8 | 7 | 1 |   |
|   | 5 | 2 |   | 4 |
| 3 | 3 | 6 | 3 | 6 |
| 4 |   | 2 | 7 | 5 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 4 |

## 03. PAROLE D' AUTEUR .

La **LECTURE** , une porte **OUVERTE** sur un monde **ENCHANTE**

## 04. D'UN MOT A L'AUTRE.

1. JUGE      2. BLEU      3. MARS      4. VIDEO      5. NATION      6. BOLET  
7. BANDEAU      8. TRAGIQUE      9. RETRAITE.

## 05. LE BON POIDS.

Une méthode pour trouver le bon poids. Rouge = R      Rose = RO      Bleu = B  
Violet = V      Vert = VE.

De la plie 2 :  $2RO = 14$  donc **RO = 7**. De la pile 8 :  $3VE + 2R = 14$  d'où  $1VE = (14 - 2R) : 3$

De la pile 7 :  $(14 - 2R) + 3R + 7 = 14$  d'où **1R = 1** de la pile 6 :  $1B + 1 + 7 = 14$  d'où **B = 6**

De la pile 1 :  $1V + 6 = 14$  d'où **1V = 8** enfin de la pile 3 :  $6 + 2VE = 14$  d'où **1VE = 4**

Le POIDS ROUGE = 1    LE POIDS BLEU = 6    LE POIDS VIOLET = 8    LE POIDS VERT = 4. LE POIDS ROSE = 7.

## 06. DES LETTRES POUR 3 MOTS.

- 2 = UET      3 = AME      4 = SET      5 = OURS      6 = UQUE  
7 = CANT      8 = SSON

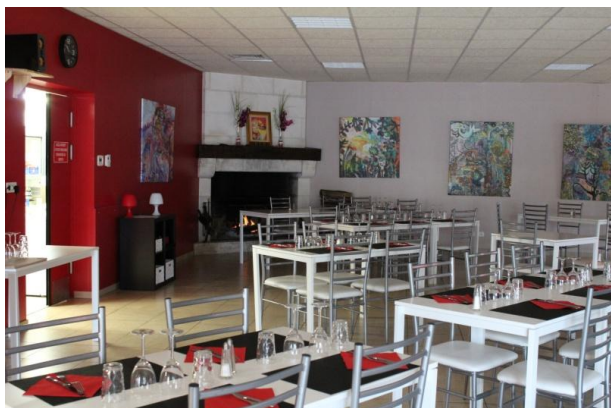
**Des grues posées dans un pré en bord de rivière. Surprises par le froid, elles son restées 2 nuits, 2 jours.**



**Le vol est reparti, par groupe, d'autres grues se sont arrêtées quelques instants.**



# PUBLICITÉS LOCALES

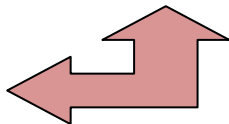


RESTAURANT – BAR « LE VIN DOUX »

Tél : 05 53 91 63 97

Menu unique, en semaine à midi.

Menus à la carte le soir et le W.E.



ISABELLE, AURELIE.

Garage JOURDAIN & FILS



Tél : Port = 06 86 67 33 07

Tél FIXE = 05 53 90 11 97

Toutes réparations, motoculture, vente de  
Pneumatiques toutes marques.



L' AGENCE POSTALE

Tél : 05 53 90 08 60

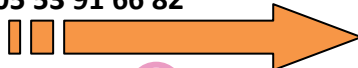
Ouverture : Mardi, mercredi, samedi : 9h /12h

Jeudi, vendredi : 14 h / 17 h

Agent communal : Béatrice CHIGNAC.

BOULANGERIE GERALD COURCELLE

Tél : 05 53 91 66 82



JACKY ANDRIEUX

Tél : 06 48 07 66 17

Couvertures, fenêtres, portes,

Maçonnerie.





# PUBLICITES LOCALES



**Marc WILLGOSS**

Forgeron d'art et traditionnel.

Grilles, portails sur mesures.



Isabelle ROBERTY

Œnologue

LE « CHATELARD »



Hôtel 4 ★

Tél : 05 53 90 08 71.

09 67 07 14 53.